



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 15 mai 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

30 MAI 2024

transmis en Sous-Préfecture le

27 MAI 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-5

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
BUDGET ANNEXE CŒUR DE VILLE**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue le document de synthèse
des comptes du comptable public présenté à l'approbation de l'ordonnateur. Il doit
être voté préalablement au compte administratif. Ces comptes doivent être certifiés
exacts dans leurs résultats, identiques à ceux du compte administratif.

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration
Générale réunie le 13 mai 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des
présents et représentés :

Procès-verbal de réception en préfecture
N° 24-3-5
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe Cœur de Ville, présenté par Madame Line SAINT-VAL, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Germain-en-Laye, arrêté comme suit :

Section d'Investissement		
RECETTES	DEPENSES	Excédent d'investissement de clôture 2023 (y compris affectation et excédent reporté n-1)
10 175 533,75	9 955 410,56	+ 220 123,19
Section de Fonctionnement		
RECETTES	DEPENSES	Excédent de fonctionnement de clôture 2023
11 143 595,63	10 943 595,63	+200 000,00



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
le Maire,

Laurence BERNARD